



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



# Politique de sauvegarde et de protection de l'enfance IFS



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



aefe  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Introduction :

La sauvegarde de l'enfance est définie comme :

- apporter aide et soutien pour répondre aux besoins des enfants dès l'apparition des premiers signes de difficulté
- veiller à ce que les enfants grandissent dans un environnement sûr et bénéficiant de soins efficaces
- agir pour permettre à tous les enfants d'avoir les meilleures chances dans la vie
- prévenir toute altération de la santé mentale et physique ou du développement des enfants
- protéger les enfants contre les mauvais traitements, que ceux-ci aient lieu au sein ou en dehors du foyer, y compris en ligne

Le terme « sauvegarde de l'enfance » couvre un ensemble de mesures, y compris les procédures de protection de l'enfance. Il s'agit d'une approche préventive de la sécurité des enfants qui intègre, la santé et la sécurité des élèves, la gestion du comportement et la prévention du harcèlement, le soutien aux élèves ayant des problèmes de santé, l'éducation à la vie personnelle, sociale, sanitaire et économique, les premiers secours ainsi que la sécurité des locaux.

La protection de l'enfance est un des aspects de la sauvegarde de l'enfance. Elle fait référence aux actions mises en place pour protéger des enfants spécifiques qui subissent, ou sont susceptibles de subir, un préjudice grave.

Par conséquent, cette politique doit être lue conjointement avec d'autres politiques ayant trait à la sécurité et au bien-être de nos élèves.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Pour mieux comprendre cette politique :

Le terme personnel désigne toutes les personnes travaillant pour ou au nom de l'école, à temps plein ou à temps partiel, de manière rémunérée ou bénévole régulière.

Un bénévole est une personne qui exerce une activité au sein de l'école de manière non rémunérée (à l'exception des frais approuvés).

Le terme parent fait référence aux parents biologiques ainsi qu'à d'autres adultes occupant un rôle parental, par exemple les beaux-parents, les familles d'accueil et les parents adoptifs.

Le terme enfant désigne tous les enfants inscrits dans notre établissement, ainsi que tout enfant de moins de 18 ans entrant en contact avec notre école.

Nous utilisons les termes « doit » et « devrait » tout au long du document. Le terme « doit » est utilisé lorsqu'une action est obligatoire, et « devrait » lorsque la recommandation formulée doit être suivie, sauf en cas de justification valable.

Toute préoccupation liée à la sauvegarde de l'enfance ou toute révélation d'abus concernant un enfant, que ce soit pendant le temps scolaire ou en dehors des heures de classe, entre dans le champ d'application de cette politique.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefpe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Attendus :

La sauvegarde de l'enfance est la responsabilité de chacun au sein de l'organisation, et nous devons toujours agir dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Tout le personnel, qu'il soit enseignant ou non enseignant, les bénévoles ou les directeurs de Globeducate, joue un rôle essentiel dans la sauvegarde de l'enfance. Il leur est demandé de veiller à ce que les procédures appropriées soient suivies, afin de protéger les enfants contre les abus ou de nouveaux abus.

Il est recommandé à tous les membres du personnel d'adopter une attitude du type « cela pourrait arriver ici » en matière de sauvegarde de l'enfance, et de comprendre qu'ils ont la responsabilité d'agir de manière appropriée et de signaler toute préoccupation ou allégation de risque de préjudice concernant les élèves.

À ce titre, tout le personnel doit :

- connaître cette politique de sauvegarde de l'enfance
- être attentif aux signes et indicateurs de possibles abus
- être capable d'enregistrer et de signaler des préoccupations, comme indiqué dans cette politique
- être en mesure de gérer une révélation d'abus de la part d'un élève

Tout le personnel et les bénévoles présents dans l'établissement doivent connaître et comprendre la politique de sauvegarde de l'enfance de l'école, et avoir suivi la formation obligatoire ainsi que la certification en sauvegarde de l'enfance.

Si un membre du personnel a une quelconque préoccupation concernant le bien-être d'un enfant, il doit agir immédiatement. En cas de doute, il convient de s'adresser sans attendre au responsable désigné de la sauvegarde de l'enfance (ou à un membre de la direction).



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Procédures obligatoires :

Politique de comportement du personnel (pour une pratique professionnelle sécurisée)

Les écoles Globeducate s'engagent à garantir des résultats positifs sur le plan académique, social et émotionnel pour leurs élèves, sur la base d'une forte culture de sauvegarde de l'enfance. Tous les membres du personnel ont la responsabilité de fournir un environnement sécurisé dans lequel les enfants peuvent apprendre. Globeducate s'engage également à protéger et à veiller au bien-être de son personnel, qui est tenu de respecter les normes les plus élevées en matière de comportement professionnel.

Le code de conduite du personnel définit les comportements à éviter ainsi que ceux qui constituent une pratique sécurisée, et soutient notre engagement en faveur de la sauvegarde de l'enfance.

Le personnel est tenu de porter le badge/lacet d'identification officiel de l'école ou des vêtements siglés lorsqu'il est sur le site pendant la journée scolaire.

## Visiteurs :

Tous les visiteurs doivent remplir un formulaire d'entrée/sortie, porter un badge de visiteur de l'école et reçoivent les informations essentielles relatives à la sauvegarde de l'enfance, incluant les coordonnées des référents à ce sujet au sein de l'établissement.

Les visiteurs planifiés dans le cadre d'une fonction professionnelle doivent présenter une preuve de leur rôle et de leur employeur (généralement un badge d'identité avec photo) à leur arrivée à l'école.

Si la visite n'a pas été planifiée et que la personne est inconnue de l'établissement, celui-ci prendra contact avec l'organisation concernée afin de vérifier l'identité de la personne.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Curriculum – Enseignement de la sauvegarde de l'enfance :

Nos élèves bénéficient d'un programme scolaire large et équilibré qui favorise leur développement spirituel, moral, culturel, mental et physique, et les prépare aux opportunités, responsabilités et expériences de la vie.

Nous offrons aux élèves des occasions de développer des compétences, des concepts, des attitudes et des connaissances qui favorisent leur sécurité et leur bien-être. Les programmes de notre école mettent l'accent sur les domaines de l'éducation personnelle, sociale, sanitaire et civique, en ciblant notamment les objectifs suivants :

- Développer la résilience émotionnelle et mentale des élèves, leur estime de soi et leurs compétences en communication
- Développer des stratégies d'autoprotection, y compris en ligne (sécurité numérique / e-sécurité)
- Développer une conscience des limites entre comportements appropriés et inappropriés, que ce soit chez les adultes ou dans les relations entre pairs (relations positives et consentement)
- Reconnaître les situations à risque et savoir comment demander de l'aide en cas de besoin

Les écoles Globeducate veillent à ce que le contenu des programmes scolaires ainsi que les thèmes abordés dans les ouvrages, textes, pièces de théâtre et supports utilisés ou présentés aux élèves soient adaptés à leur tranche d'âge.

Des programmes de suivi éducatif et d'accompagnement pastoral sont mis en place pour soutenir tous les élèves dans les écoles Globeducate. Ces programmes peuvent inclure des thématiques telles que l'éducation aux relations et à la sexualité, ainsi que des moyens de rester en sécurité et à l'abri de tout danger.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Sécurité en ligne :

Les élèves sont protégés contre les contenus en ligne potentiellement nuisibles ou inappropriés grâce à des systèmes de filtrage et de surveillance adaptés, sans imposer de restrictions déraisonnables quant aux contenus pouvant être enseignés en matière d'enseignement en ligne et de sauvegarde de l'enfance.

L'efficacité de ces systèmes de filtrage et de surveillance doit être évaluée au moins une fois par an.

## Recrutement sécurisé :

L'IFS applique une politique de recrutement sécurisé, qui détaille les procédures suivies pour le recrutement de l'ensemble du personnel, y compris les bénévoles.

Dans le cadre de ce processus, tout candidat à un poste doit fournir les vérifications d'antécédents appropriées. Pour travailler avec des enfants aux Pays-Bas, cela inclut l'obtention d'une Verklaring Omtrent het Gedrag (VOG), un certificat de bonne conduite délivré par le Ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité, attestant que le candidat ne possède pas de casier judiciaire pouvant représenter un risque dans le cadre de sa fonction.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Aide précoce :

L'aide précoce consiste à fournir un soutien dès l'apparition d'un problème, à n'importe quel moment de la vie d'un enfant, de la petite enfance à l'adolescence. Le personnel doit être en mesure d'identifier un enfant qui pourrait bénéficier d'une aide précoce ; les préoccupations doivent être discutées avec le membre du personnel désigné pour la sauvegarde de l'enfance.

Tout membre du personnel peut être amené à soutenir d'autres services ou professionnels dans le cadre d'une évaluation d'aide précoce, et, dans certains cas, à assumer le rôle de professionnel référent pour mener cette évaluation. Ces situations doivent faire l'objet d'un suivi constant, et une saisine des autorités locales peut être envisagée si la situation ne semble pas s'améliorer ou se détériorer.

Tout enfant peut bénéficier d'une aide précoce, mais tout le personnel scolaire doit être particulièrement attentif aux besoins potentiels en aide précoce pour tout enfant :

- en situation de handicap avec des besoins spécifiques supplémentaires
- faisant un usage problématique de drogues ou d'alcool
- jeune aidant
- à risque d'esclavage moderne, de traite ou d'exploitation
- fréquemment porté disparu / fuguant de chez lui ou d'un lieu de placement
- ayant des besoins éducatifs particuliers
- montrant des signes d'attraction pour des comportements antisociaux ou criminels
- vivant dans un environnement familial difficile (addictions, troubles mentaux chez les adultes, violences domestiques)
- retourné vivre dans sa famille après un placement en protection de l'enfance
- montrant des signes précoces d'abus et/ou de négligence
- à risque de radicalisation ou d'exploitation
- placé en famille d'accueil privée



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Enfants absents de l'école :

Les écoles Globeducate mettent en place des réponses appropriées en matière de sauvegarde de l'enfance pour les élèves absents de l'école, en particulier en cas d'absences répétées, afin d'identifier les risques d'abus et de négligence, y compris les abus ou l'exploitation sexuels, et de prévenir les risques d'absences scolaires à l'avenir.

Dans le cadre du processus d'admission, nous demandons plus d'un numéro de contact d'urgence par élève, afin de garantir que l'école puisse joindre un adulte responsable lorsqu'un enfant est identifié comme présentant une préoccupation en matière de bien-être et/ou de sauvegarde de l'enfance.

Absentéisme aux Pays-Bas :

Aux Pays-Bas, la scolarité est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans.

Les écoles sont tenues de signaler les absences non autorisées à l'agent d'assiduité scolaire (leerplicht) via le bureau des absences de la DUO. L'école doit signaler si un élève manque 16 heures de cours ou de formation pratique sur une période de 4 semaines consécutives, ou s'il est absent pendant au moins 4 semaines consécutives (28 jours) et a moins de 23 ans. L'agent d'assiduité (leerplicht) rendra alors visite à la famille pour comprendre la situation.

Si l'absentéisme est lié à des difficultés familiales ou à la situation personnelle du jeune, l'agent cherchera à apporter un soutien ou des conseils.

Cependant, en l'absence d'explication valable et compréhensible fournie à l'agent d'assiduité, les parents peuvent faire l'objet de sanctions financières ou pénales.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Enfants ayant des besoins éducatifs particuliers et des handicaps (EBEP) :

Les élèves ayant des besoins supplémentaires sont exposés à un risque accru d'abus et de négligence. Le personnel fait preuve d'une attention particulière pour interpréter correctement les signes apparents d'abus ou de négligence. Il ne faut jamais présumer qu'un comportement, une humeur ou une blessure est uniquement lié aux besoins spécifiques de l'élève sans approfondir l'analyse.

Le personnel comprend que des difficultés supplémentaires peuvent exister lorsqu'il s'agit d'identifier les abus et la négligence chez les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, notamment en raison de barrières de communication.

Le personnel reconnaît également que les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers sont plus exposés à l'isolement au sein du groupe de pairs et peuvent être touchés de manière disproportionnée par le harcèlement.

Pour répondre à ces difficultés spécifiques, un accompagnement pastoral renforcé est envisagé pour ces élèves, et ils sont encouragés à exprimer leurs préoccupations.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Enfants pris en charge par les services sociaux :

Lorsqu'il s'agit d'enfants pris en charge ou ayant été pris en charge, il est essentiel que toutes les parties concernées collaborent étroitement et que des actions rapides soient prises, si nécessaire, afin d'assurer la sauvegarde de l'enfance de ces élèves, qui constituent un groupe particulièrement vulnérable.

Le Responsable désigné pour la sauvegarde de l'enfance (DSL) veille à ce que les autorités locales et les membres concernés de l'équipe éducative disposent de toutes les informations nécessaires concernant le statut de l'enfant, les modalités de contact avec les parents et les dispositions en matière de prise en charge. Cela inclut également leur statut légal en tant qu'enfant pris en charge : s'ils le sont dans le cadre d'un accord volontaire avec le consentement des parents, ou d'une mesure de placement provisoire ou définitif, les modalités de contact avec les parents biologiques ou les titulaires de l'autorité parentale, toute délégation d'autorité accordée aux aidants, ainsi que les coordonnées du travailleur social de l'enfant.

L'équipe de sauvegarde de l'enfance est consciente qu'un enfant ayant été pris en charge peut rester vulnérable, et tous les membres du personnel doivent posséder les compétences, les connaissances et la compréhension nécessaires pour assurer la sécurité de ces enfants.

Le Responsable désigné pour la sauvegarde de l'enfance (DSL) est également chargé de promouvoir la réussite scolaire des enfants ayant quitté le système de placement à la suite d'une adoption, d'une mesure de tutelle spéciale ou d'une ordonnance de garde, ou encore d'une adoption à partir d'un placement étatique.

Les responsables désignés pour la sauvegarde de l'enfance doivent détenir les coordonnées de la personne désignée par l'autorité locale pour accompagner et soutenir ces élèves, et doivent communiquer avec elle en cas de besoin concernant toute situation préoccupante.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Sorties scolaires et échanges :

Les écoles Globeducate réalisent une évaluation des risques avant toute sortie hors du site scolaire. La documentation de l'école précise les rôles et responsabilités de chaque adulte, qu'il s'agisse de membres du personnel ou de bénévoles.

Nous utilisons le code de conduite Globeducate pour les familles hôtes et collaborons avec les écoles Globeducate à l'étranger afin de nous assurer que des garanties similaires soient mises en place avant tout voyage international impliquant nos élèves.

## Appareils mobiles et communication avec les élèves :

Les téléphones portables personnels et autres appareils non scolaires, tels que les tablettes personnelles ou appareils photo, ne doivent pas être utilisés par le personnel ou les élèves pendant le temps scolaire, sauf en cas d'urgence.

L'utilisation de téléphones portables ou de tout autre appareil mobile / d'enregistrement est interdite dans les zones où les élèves se changent.

Le personnel doit éviter tout contact avec les élèves en dehors du cadre scolaire, et ne doit pas leur communiquer son adresse personnelle, numéro de téléphone personnel ou adresse e-mail personnelle, ni leur envoyer de communications personnelles (c'est-à-dire sans lien avec le travail scolaire ou des sujets professionnels), sauf accord préalable d'un membre de la direction.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



aefe  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Types de maltraitance et problématiques spécifiques liées à la sauvegarde de l'enfance :

Tous les membres du personnel doivent être attentifs aux signes de négligence et de maltraitance (émotionnelle, physique, sexuelle) et être informés des problématiques spécifiques suivantes en matière de sauvegarde de l'enfance, ainsi que savoir comment y réagir :

- Allégations impliquant des comportements sexuels inappropriés
- Enfants et système judiciaire
- Enfants ayant des membres de leur famille en prison
- Exploitation sexuelle des enfants (CSE)
- Exploitation criminelle des enfants
- Violences domestiques
- Maltraitance liée aux croyances religieuses ou spirituelles
- Mutilations génitales féminines (MGF)
- Mariage forcé
- Bandes organisées et violences juvéniles
- Situation de sans-abrisme
- Violences dites « liées à l'honneur »
- Crimes haineux
- Violences entre pairs (peer-on-peer abuse)
- Radicalisation et vulnérabilité aux idéologies extrémistes
- Violences sexuelles et harcèlement sexuel entre enfants à l'école
- Trafic d'êtres humains
- Partage d'images à caractère sexuel produites par des mineurs eux-mêmes (« sexting »)
- Partage d'images à caractère sexuel produites par intelligence artificielle (« sexting » par IA)



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Santé mentale :

Toute préoccupation concernant l'automutilation, les troubles de l'alimentation, les pensées ou idées suicidaires doit être immédiatement signalée à l'infirmier(ère) ou au référent médical de l'établissement, qui prendra alors contact avec le Responsable désigné pour la sauvegarde de l'enfance (DSL).

Lorsqu'un comportement d'élève semble lié à un trouble de santé mentale existant ou émergent, l'infirmier(ère) ou référent médical posera un jugement professionnel afin de déterminer la meilleure manière de soutenir l'élève ; cela peut inclure une « évaluation du risque suicidaire ».

Cela pourra également impliquer une consultation avec les parents, les médecins scolaires (pour les élèves inscrits), ou une orientation vers des services extérieurs.

Les élèves qui expriment une inquiétude concernant un autre enfant doivent être accueillis avec sensibilité, afin de minimiser tout stress émotionnel potentiel. Toutefois, les membres du personnel ne peuvent pas promettre de confidentialité quant à la source de l'alerte, en particulier si elle est formulée de manière isolée.

## Signalement et traitement des préoccupations, révélations ou allégations :

Le DSL est la personne la plus compétente pour conseiller les collègues sur la manière de réagir face à une préoccupation en matière de sauvegarde de l'enfance.

Les membres du personnel ne doivent jamais partir du principe qu'un autre collègue ou professionnel prendra les mesures nécessaires ou partagera une information pouvant être essentielle pour assurer la sécurité d'un enfant.

Ils doivent garder à l'esprit que le partage précoce des informations est essentiel pour une identification efficace, une évaluation appropriée et une orientation vers les services adaptés.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



En cas de doute concernant le partage d'informations, le personnel doit s'adresser au Responsable désigné pour la sauvegarde de l'enfance (DSL).

Les craintes liées au partage d'informations ne doivent jamais faire obstacle à la nécessité de promouvoir le bien-être et de protéger la sécurité des enfants.

Toute révélation d'abus ou allégation entre enfants doit être immédiatement signalée au DSL ou au chef d'établissement.

Les préoccupations en lien avec la santé mentale, les révélations d'automutilation ou de pensées suicidaires doivent être immédiatement signalées à l'infirmier(ère) ou au référent médical, qui prendra ensuite contact avec le DSL. Les parents ou tuteurs légaux doivent impérativement être contactés avant que l'élève ne soit renvoyé à la maison.

Pendant les périodes scolaires, le DSL doit être disponible à tout moment durant les heures d'école pour que le personnel puisse discuter de toute préoccupation relative à la sauvegarde de l'enfance.

La parole de l'enfant est au cœur de notre approche en matière de sauvegarde de l'enfance, et les élèves sont encouragés à exprimer leur point de vue, lequel doit être pris en compte dans toutes les décisions les concernant.

Lorsqu'un enfant est victime, ou risque d'être victime, d'un préjudice grave, le DSL évaluera les mesures supplémentaires nécessaires, y compris une consultation avec les services sociaux locaux et, le cas échéant, une saisine de ces derniers.

Les membres du personnel impliqués dans le soutien à l'enfant ou ayant reçu une information liée à une préoccupation en matière de sauvegarde de l'enfance devront participer aux signalements et/ou évaluations.

Les options disponibles pour l'enfant incluent alors :

- une prise en charge via les dispositifs de soutien internes à l'établissement ; ou
- un signalement vers les services sociaux compétents, si l'enfant est en besoin, à risque ou déjà victime de préjudices.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Sauvegarde de l'enfance contextuelle :

Tout le personnel doit être conscient que les incidents ou comportements relevant de la sauvegarde de l'enfance peuvent être liés à des facteurs extérieurs au foyer ou à l'école.

Tout le personnel — en particulier le Responsable désigné pour la sauvegarde de l'enfance (DSL) — doit toujours tenir compte du contexte dans lequel ces incidents et/ou comportements se produisent, et être attentif à d'éventuels risques locaux (par exemple, des incidents survenus dans une zone spécifique de la ville).

Ceci est connu sous le nom de sauvegarde de l'enfance contextuelle.

Cela permet à toute évaluation de prendre en compte l'ensemble des éléments disponibles ainsi que le contexte global de toute situation de maltraitance.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Toutes les écoles Globeducate doivent :

- conserver des dossiers écrits clairs (incluant les échanges, décisions prises et les raisons de ces décisions) concernant toutes les préoccupations relatives à la sauvegarde de l'enfance et à la protection des enfants ;
- s'assurer que les dossiers reflètent les souhaits et les points de vue de l'élève ;
- veiller à ce que les informations concernant les élèves exposés à un risque de préjudice soient partagées avec les membres du personnel selon le principe du « besoin de savoir ».

Les enfants qui changent d'établissement verront leurs informations de protection transférées au Responsable désigné pour la sauvegarde de l'enfance (DSL) de leur nouvel établissement dès que possible.

Le cas échéant, le DSL évaluera également s'il est pertinent de transmettre certaines informations à la nouvelle école avant le départ de l'enfant.

Cela est particulièrement important lorsque les informations permettent à l'établissement d'accueil de poursuivre l'accompagnement des victimes d'abus et de mettre en place un soutien dès leur arrivée.

Globeducate s'engage à travailler en partenariat avec les parents et tuteurs.

Dans la plupart des situations, les premières préoccupations seront abordées avec eux. Toutefois, le DSL peut décider de ne pas partager certaines informations si cela risque :

- d'exposer l'enfant à un risque accru de préjudice grave ;
- d'exposer un adulte à un risque accru de préjudice sérieux ;
- de compromettre la prévention, la détection ou la poursuite d'une infraction.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Escalade des préoccupations :

Il est essentiel que les enfants reçoivent l'aide appropriée au bon moment afin d'évaluer les risques et d'empêcher que les situations ne s'aggravent.

Les membres du personnel doivent se sentir en confiance et capables d'exprimer un désaccord professionnel ou de contester une décision, car cela fait partie de leur responsabilité professionnelle en faveur des bonnes pratiques en matière de sauvegarde de l'enfance.

Si, après un signalement, la situation de l'enfant ne semble pas s'améliorer, le DSL ainsi que les membres du personnel impliqués doivent envisager de suivre les procédures locales d'escalade, afin de s'assurer que leurs préoccupations ont été prises en compte et, surtout, que la situation de l'enfant évolue positivement.

## Signalement (whistleblowing) :

Tout membre du personnel peut signaler des pratiques inappropriées ou dangereuses, ainsi que d'éventuels manquements aux pratiques de sauvegarde de l'enfance de l'établissement.

Nos procédures de signalement — intégrées à la formation du personnel et à notre Code de conduite — permettent à chacun de faire remonter ses préoccupations auprès du chef d'établissement.

Tous les membres du personnel doivent garder à l'esprit que le bien-être de l'enfant est prioritaire et ne doivent pas hésiter à signaler une préoccupation par crainte de nuire à la carrière d'un collègue.

Toute allégation d'abus sera traitée de manière équitable et cohérente, de manière à assurer une protection efficace de l'enfant tout en apportant un soutien à la personne faisant l'objet de l'allégation.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Les circonstances doivent rester strictement confidentielles, et l'école, les parents ou les tuteurs légaux doivent faire tout leur possible pour préserver la confidentialité et éviter toute publicité non souhaitée pendant qu'une allégation est en cours d'examen ou d'enquête.

Dans les situations où un risque immédiat pour les enfants est identifié ou lorsqu'il existe des éléments laissant supposer une infraction pénale, l'école devra contacter la police sans délai.

En l'absence de tels éléments, l'école discutera des allégations avec les autorités locales afin de déterminer si l'intervention de la police est nécessaire.

S'il existe un risque qu'un crime ait été commis, des échanges auront lieu avec les autorités locales, et la police pourra être informée.

Les allégations portées contre un enseignant n'exerçant plus dans l'établissement, ainsi que toute allégation d'abus ancienne, seront transmises à la police.

Si un membre du personnel ne se sent pas en mesure de soulever une préoccupation auprès du chef d'établissement, ou si la préoccupation concerne directement le chef d'établissement, il peut contacter Daniel Jones, Directeur de la sauvegarde de l'enfance chez Globeducate : [daniel.jones@globeducate.com](mailto:daniel.jones@globeducate.com).

En cas d'allégations visant des membres du personnel de l'internat ou d'un cadre résidentiel, des dispositions seront prises pour reloger temporairement l'enfant ou les enfants concernés, dans l'attente de l'enquête relative à la préoccupation en matière de sauvegarde de l'enfance.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



aefe  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Faute d'un enseignant :

Dans tous les cas impliquant une faute professionnelle grave, le chef d'établissement a l'obligation légale de signaler la situation aux autorités compétentes.

## Directeurs : Suivi et révision

En tant que décideurs stratégiques clés et porteurs de la vision de l'école, les directeurs Globeducate veillent à ce que les politiques et procédures soient conformes aux exigences locales et nationales en matière de sauvegarde de l'enfance.

Les directeurs s'assurent que la sauvegarde de l'enfance figure à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil d'administration.

Les chefs d'établissement doivent veiller à ce que la sauvegarde de l'enfance soit également à l'ordre du jour des réunions de l'équipe de direction.

Les directeurs veillent à ce que cette politique soit révisée annuellement, ou plus tôt si la législation ou les directives officielles venaient à évoluer.

Nos directeurs assurent un suivi des pratiques des établissements en matière de sauvegarde de l'enfance et de recrutement sécurisé.

Le Responsable désigné de la sauvegarde de l'enfance de Globeducate rencontrera les référents DSL de chaque établissement à chaque trimestre, et collaborera avec les équipes de direction afin de garantir la mise en œuvre de pratiques de sauvegarde de l'enfance solides.

## Nouveaux membres du personnel :

Tous les membres du personnel, y compris les bénévoles, sont informés de nos procédures de sauvegarde de l'enfance lors de leur intégration. Cela inclut :

- Une rencontre avec le Responsable désigné pour la sauvegarde de l'enfance (DSL)
- La remise des documents suivants, que chaque membre du personnel doit lire et signer :
  1. La politique de sauvegarde de l'enfance et de protection de l'enfance de l'établissement
  2. Le code de conduite du personnel
  3. La politique de comportement des élèves
  4. La politique de signalement (whistleblowing) de l'établissement



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



#### Formation du personnel :

Une formation à la sauvegarde de l'enfance pour l'ensemble de l'établissement est organisée chaque mois de septembre.

En complément, tous les membres du personnel reçoivent des mises à jour concernant la sauvegarde de l'enfance et la protection de l'enfance (par e-mail ou lors des réunions du personnel), selon les besoins et au minimum une fois par an.

Le personnel est également tenu de suivre une formation en ligne sur la sauvegarde de l'enfance, certifiée par Educare.

#### Formation avancée :

Les DSL (Responsables désignés pour la sauvegarde de l'enfance) et les chefs d'établissement reçoivent une formation avancée en sauvegarde de l'enfance.

Cette formation est actualisée au moins tous les deux ans.

Leurs connaissances et compétences sont actualisées au moins une fois par an, par exemple via des bulletins électroniques ou des événements de mise en réseau en matière de sauvegarde de l'enfance avec d'autres DSL.

#### Formation à la sauvegarde de l'enfance pour les élèves :

Une formation à la sauvegarde de l'enfance est dispensée à la communauté scolaire par le DSL.

Elle inclut les actions appropriées à entreprendre en cas de réception d'une allégation d'abus ou en présence d'une préoccupation concernant la sécurité ou le bien-être des élèves.

#### Recrutement sécurisé :

Au moins une personne siégeant dans tout comité de recrutement a suivi une formation au recrutement sécurisé.

Cette formation est mise à jour tous les cinq ans au minimum.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Le rôle du Responsable désigné pour la sauvegarde de l'enfance (DSL) :

Le rôle du DSL est d'assumer la responsabilité principale dans la gestion des questions et cas liés à la sauvegarde de l'enfance et à la protection de l'enfance, ainsi que de promouvoir le bien-être des élèves.

Cela implique de fournir des conseils et un soutien aux autres membres du personnel, et de collaborer avec les agences externes appropriées selon les spécificités de chaque pays.

Les informations relatives à des cas individuels de protection de l'enfance sont confidentielles, bien que certaines informations puissent être partagées avec des membres du personnel scolaire concernés, si nécessaire.

Cela doit toujours se faire selon le principe du « besoin de savoir ».

Le DSL travaille avec ses adjoints et le chef d'établissement pour former une équipe collaborative de sauvegarde de l'enfance.

Le DSL doit tenir le chef d'établissement informé de toutes les questions liées à la sauvegarde de l'enfance et à la protection des enfants au sein de l'établissement.

En collaboration avec le chef d'établissement, le DSL est responsable du soutien aux pratiques, procédures et du développement professionnel en matière de sauvegarde de l'enfance et de protection de l'enfance.

Il revient au chef d'établissement de s'assurer que le DSL dispose du temps et des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

Il est de la responsabilité du DSL de veiller à ce que toute défaillance ou faiblesse dans les dispositifs de sauvegarde de l'enfance et de protection de l'enfance soit corrigée sans délai.

## Meet our Safe guarding team



**Séverine Fougerol**  
Principale



**Agathe Pons**  
School Nurs /DSL



**Sophie Rannou**  
Primary Director



**Laura Mallevalle**  
Dean of student



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Le rôle du Responsable régional désigné pour la sauvegarde de l'enfance (RDSL) :

Le rôle du RDSL est de soutenir le Responsable du bien-être et de la sauvegarde de l'enfance (SWO) dans la supervision de la mise en œuvre de la sauvegarde de l'enfance dans les établissements d'un même pays. Cela peut également inclure la fourniture de conseils et de soutien aux autres membres du personnel, ainsi que la collaboration avec les agences externes appropriées selon les spécificités de chaque pays.

Les informations relatives à des établissements ou à des cas de protection de l'enfance sont confidentielles, et ne doivent donc être partagées qu'avec le SWO et les membres du personnel concernés dans chaque école. Ce partage doit se faire selon le principe du « besoin de savoir ».

Le RDSL doit s'assurer que le chef d'établissement a été informé de toutes les questions de sauvegarde de l'enfance et de protection de l'enfance concernant l'établissement.

Si le RDSL travaille dans une école, le chef d'établissement doit veiller à ce que le RDSL dispose du temps et des ressources nécessaires pour exercer son rôle, tel que défini ci-dessous.